



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID : 081-218102572-20230306-2023DEL01-DE



Date de la convocation  
28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/01

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mme FONTANILLES-CRESPO, M. SOULAGES, Mme GHODBANE, Mrs. BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, GALINIE, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, SIRVEN, Mme BETTINI, Mr MARTY.

**Excusé** : M. CENTELLES procuration Mme PAWLACZYK

**Absents** : Mrs TAUZIN, MARIE, Mme MILIN.

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**DÉBAT SUR LES  
ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES 2023**

Conformément aux articles L2312-1 et L5211.36 du code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres du conseil municipal de débattre sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir.

Un rapport présentant les éléments clés pour la préparation du budget primitif 2023 a été transmis à chaque membre du conseil pour permettre la tenue de ce débat.

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023,

PREND ACTE des orientations fixées pour 2023 et du rapport présenté.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 8 mars 2023  
David DONNEZ,  
Maire,